



Carte d'identification féline n'est toujours pas mise à notre nom

Par **bruline**, le **25/02/2010** à **10:51**

Bonjour,

Nous avons récupéré notre chat par l'intermédiaire d'une association qui s'occupe des chats et grâce à une annonce faite sur internet.

Notre chat était stérilisé mais pas tatoué.

Elle nous a fait signé un contrat de placement d'un chat, alors que ce chat est à nous (Photos et voisins peuvent le prouver). Ce document a été signé le 29/11/2009, donc bientôt 3 mois.

A ce jour, nous n'avons pas reçu la carte d'identification féline mettant ce chat à notre nom, pourtant elle dit qu'il fallait un délai d'un mois pour la recevoir.

L'association nous a dit ne pas l'avoir reçu et qu'il fallait un délai d'attente de 3 à 4 mois

(Bizarre, une fois c'est un mois et la fois d'après cela passe à 3 à 4 mois) pourtant, le centre d'identification féline de Paris nous a dit lui avoir fait parvenir le 14/12/2009.

Nous avons envoyé un recommandé à celle-ci qui est certifié sans réponse.

Nous sommes allés à la gendarmerie pour une plainte et au téléphone la personne responsable a dit qu'elle nous l'enverrait (La carte est bien donc en sa possession) dans la semaine du 12 au 20 février 2010.

Nous n'avons rien reçu à ce jour. Après avoir joint celle-ci au téléphone, elle nous a dit qu'elle n'avait pas cette carte et à nouveau dit que c'était l'identification féline qui l'avait.

On lui a dit qu'elle mentait qu'au gendarme elle disait qu'elle allait nous la faire parvenir et que l'identification féline avait des documents comme quoi la carte de notre chat est bien parti chez elle le 14/12/2009 et pourquoi elle voulait pas nous rendre et à quoi pouvait elle bien lui servir ?

Là dessus, ne sachant que répondre elle nous a raccroché "au nez".

Nous soupçonnons un trafic de cartes de chats, car de nombreuses plaintes sont déposées à

l'encontre de cette directrice d'association, pour vols de chats, pour coups et blessures, tatouages et stérilisations fais par elle même et non par un vétérinaire, pour mauvais traitements envers les chats...

Nous avons fait un chèque de 100 € pour le tatouage de Caramel, elle nous a jamais donné de reçu prouvant l'acte, a t-elle le droit car on nous dit que c'est obligatoire ?

Elle nous a fais signé un contrat de placement d'un chat, notre vétérinaire nous a di que c'était à la limite de la légalité, car ce n'est pas une adoption et nous ne sommes pas une famille d'accueil pour lui, mais ses maîtres.

Merci de nous aider et nous renseigner pour avoir la carte féline de Caramel à notre nom.